



Droit a l'aide aux logement

Par **vincent86**, le **21/07/2012 à 10:56**

Bonjour,
Voilà il y a 1 an mon ex femme et moi sommes séparé alors qu'on avait une petite fille :
Donc mon ex femme à la garde car je suis militaire et je bouge assez souvent .
Donc le jugement me fait parvenir le montant de la pension alimentaire de 200E.
Vu que je gagne 1400 et que je lui donne 200E de pension + 160E d'impôt + 550E de loyer sans compter les charges c'est super juste environs 200E .
Pourrais je demander l'aide aux logement?
Cordialement.

Par **cocotte1003**, le **21/07/2012 à 11:22**

bonjour, bien-sur vous pouvez déjà dans un premier temps faire une simulation sur le site de la caf pour voir à quoi vous pouvez prétendre, puis demander le dossier à remplir,
cordialement

Par **vincent86**, le **21/07/2012 à 11:37**

Oui mais il est assez difficile la dernière fois que je l'ai remplis il m'avait dit que je n'y avait pas le droit
Cordialement

Par **cocotte1003**, le **21/07/2012 à 12:37**

et bien demandez un dossier à la caf mais il est fort possible que vous n' ayez pas droit,
cordialement

Par **alterego**, le **21/07/2012** à **21:19**

Bonjour,rnrnVotre situation ne vous permet pas, en effet, de bénéficier de l'aide au
logement.rnrnCordialement